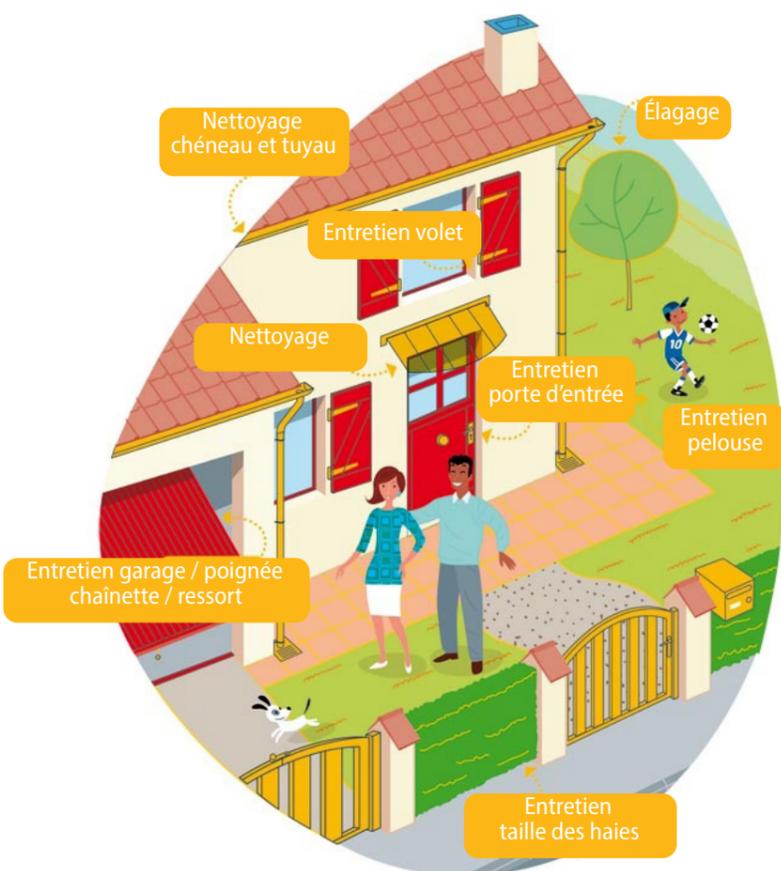


En cas de travaux, qui fait quoi ?

- À la charge du propriétaire.
- À la charge du locataire.
- Inclus dans un contrat d'entretien.



Le ramonage de ma cheminée. Un ramonage annuel est **inclus dans le contrat d'entretien** souscrit par l'OPAC de Quimper-Cornouaille. Tout ramonage supplémentaire **est à votre charge**.

Ma cave est sale. Au même titre que votre logement, l'entretien des annexes (cave, garage, jardin) **est à votre charge**.

Ma serrure fonctionne mal. C'est une réparation **à votre charge** tout comme le remplacement des clés perdues ou cassées.

Mon évier est bouché. Le débouchage des appareils sanitaires (évier, toilettes, lavabo) **est à votre charge** et non inclus dans le contrat d'entretien.



Le joint silicone n'est plus étanche. Le changement des joints silicone (sanitaires) **est inclus dans le contrat d'entretien**.

L'interrupteur ou la prise ne fonctionne plus. Coupez toujours le courant avant toute intervention. Ensuite, vérifiez l'état de votre fusible (ou disjoncteur électro-magnétique). Enfin, s'il s'avère nécessaire de changer un interrupteur ou une prise, cette réparation **est à votre charge**.

Le détecteur de fumée se déclenche intempestivement. La vérification annuelle et le changement de boîtier défaillant **sont inclus dans le contrat d'entretien** souscrit par l'OPAC de Quimper-Cornouaille. Pensez, toutefois, à le nettoyer régulièrement.

La chasse d'eau des toilettes coule de façon ininterrompue. Tout d'abord fermez le robinet d'arrêt pour vous éviter des dépenses d'eau. La réparation du mécanisme de chasse d'eau **est incluse dans un contrat d'entretien**.



Mon robinet fuit. Cette réparation **est incluse dans un contrat d'entretien** souscrit par l'OPAC de Quimper-Cornouaille.

Mon volet ne ferme plus. Concernant les volets et les fenêtres, les petites réparations **sont à votre charge** : une manivelle cassée, le treuil bloqué, une vitre cassée...



Mon papier peint est déchiré. L'entretien des murs et des sols **est à votre charge**. Si vous faites des trous dans les murs, on vous demandera de les reboucher proprement à votre départ. Évitez de percer dans la faïence mais plutôt dans les joints du carrelage et ne percez pas dans le PVC.

Mon radiateur chauffe mal. S'il s'agit d'un convecteur électrique, cette réparation est à la charge de l'**OPAC de Quimper-Cornouaille**. Dans les autres cas, la réparation est **incluse dans un contrat d'entretien** souscrit par l'OPAC de Quimper-Cornouaille.